

# ACTIONS DE FORMATION 2024

Centre Hospitalier  
InterCommunal  
Castres-Mazamet  
IFMS Castres



La certification qualité a été  
délivrée au titre de la  
catégorie d'action suivante :  
actions de formation

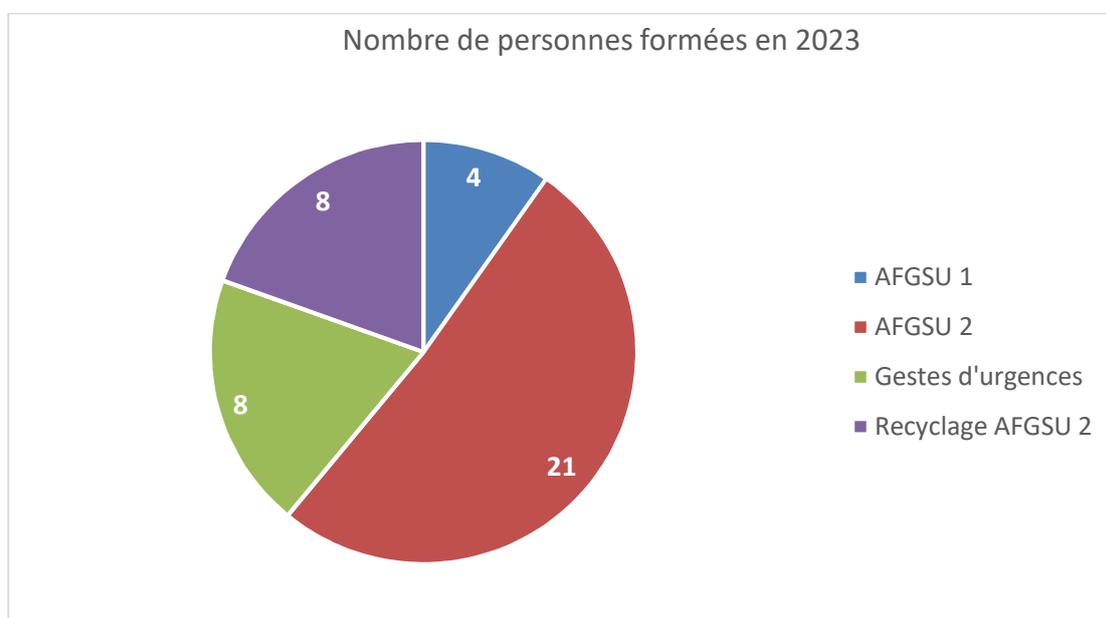
# PRESENTATION

---

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet est doté de son propre organisme de formation. Il vous propose un catalogue de formations diversifiées, animées par des professionnels qualifiés issus de l'établissement. En fonction de vos besoins, nous pourrions vous accueillir dans nos locaux ou se déplacer directement dans une de vos structures pour vous permettre de suivre l'un de nos programmes de formation. Nous disposons de salles de formations dédiées et de salles de formation de simulation. Nos équipes de formateurs disposent également du matériel nécessaire qui vous permettra de suivre les contenus pédagogiques choisis.

## CHIFFRES CLES

---



Nombre de Formateurs	
Gestes et Soins d'Urgence	9
Sensibilisation aux conduites addictives	1
Réactualisation des pratiques de bonne gestion des chambres implantables	1

### Quelques chiffres

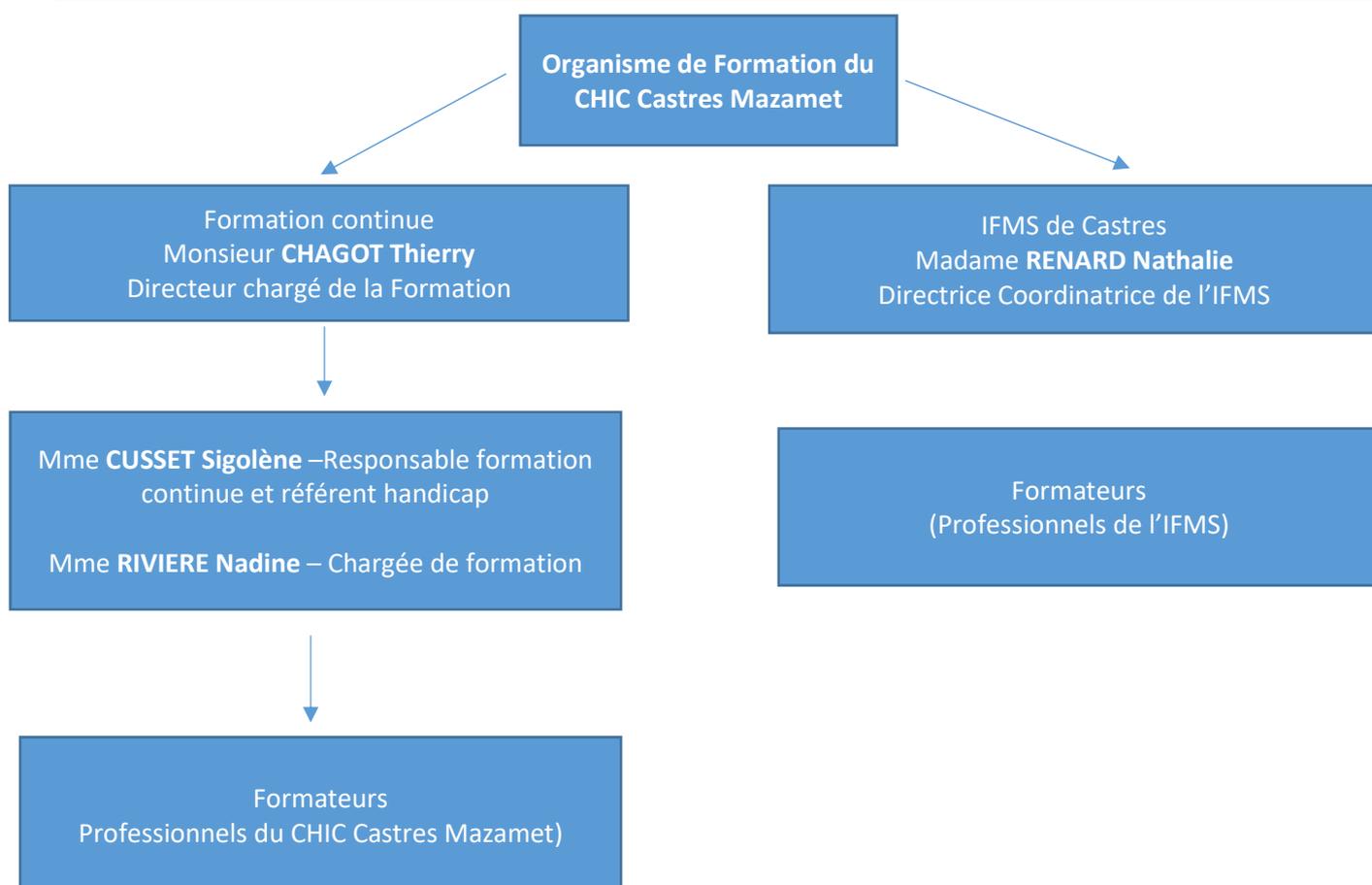
**Volume horaire de formations réalisées en 2023 : 601 heures**

**98% des participants ont précisé que la formation a atteint les objectifs définis.**

**99% des participants ont été satisfaits par le contenu de la formation, 98 % par la pédagogie et 99% par les intervenants.**

**La satisfaction globale de la formation est de 9.73 sur 10 et 100 % recommanderaient la formation.**

# ORGANISATION



# CONTACT

Si l'une de ces formations vous intéresse ou si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, nous vous proposons de prendre contact par courrier ou par mail:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

CELLULE FORMATION

Tél. : 05.63.71.62.73 ou 05.63.71.64.10

E-mail : [sigolene.cusset@chic-cm.fr](mailto:sigolene.cusset@chic-cm.fr)

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

CASTRES-MAZAMET

6 avenue de la Montagne Noire

B.P.30417

81108 CASTRES CEDEX

Tél. : 05.63.71.63.71

### **Aménagement des conditions de formations :**

Si vous souhaitez bénéficier de l'un des programmes de formation proposés dans ce catalogue et que vous vous trouvez en situation de handicap, vous pouvez vous adresser à Madame CUSSET Sigolène, référent handicap rattaché à l'organisme de formation, par mail ([referent.handicap@chic-cm.fr](mailto:referent.handicap@chic-cm.fr)) ou par téléphone au **05-63-71-62-73**.

### **Délai d'inscription**

Les inscriptions doivent être réalisées au moins un mois avant la date de début de formation.

# SOMMAIRE

---

Formation au tutorat	Page 6-7
Formation aux gestes et soins d'urgences niveau 1	Page 8-9
Formation aux gestes et soins d'urgences niveau 2	Page 10-11
Recyclage AFGSU niveau 1	Page 12-13
Recyclage AFGSU niveau 2	Page 14-15
Réactualisation des pratiques de bonne gestion des chambres implantables	Page 16-17
Sensibilisation aux conduites addictives	Page 18-19
Prise en charge médicamenteuse	Page 20-21
Bulletin d'inscription.	Page 22
Règlement Intérieur	Page 23-24
CSV	Page 25-26-27

# FORMATION AU TUTORAT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

## **Public :**

Cette formation s'adresse aux :

- Cadres de santé paramédicaux,
- Infirmiers et infirmiers spécialisés.

## **Prérequis :**

Selon l'Instruction N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux :

- Aptitude à l'exercice d'une responsabilité tutorale transversale dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Appétence à l'encadrement des étudiants en stage
- Connaissance du référentiel métier
- Capacité d'évaluation

## **Objectifs :**

Construire les compétences spécifiques du tuteur : (cf. instruction N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux) :

C1 : Compétences sociales et relationnelles

C2 : Compétences pédagogiques

C3 : Compétences réflexives

C4 : Compétences organisationnelles

## **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel

Formation théorique - Travaux pratiques - Analyses des pratiques professionnelles

## **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation initiale est proposée en début de formation pour mesurer les attentes des participants.

Une évaluation à chaud sur papier est réalisée au terme de la formation.

## **Intervenants :**

Cadres Formateurs de l'IFMS Castres

**Durée :** 4 jours

**Calendrier :** Nous contacter

## **Coût :**

Individuel : 600 €

Groupe : 3 500 € pour un groupe de 6 personnes d'un même établissement

5 300 € pour un groupe de 10 personnes d'un même établissement

# PROGRAMME DE LA FORMATION

---

## Première partie

### **Jour 1 :**

- Evaluation diagnostique : Ce que je connais du tutorat ?
- Les attentes des participants (tour de table)
- Les concepts et enjeux du référentiel de formation
- Les grands courants pédagogiques au service du tutorat
- Les outils d'évaluation des compétences en stage (le portfolio, le livret d'accueil, les entretiens d'évaluation, ...)

### **Jour 2 :**

- Les objectifs de stage / les objectifs d'apprentissage de l'étudiant
- L'analyse des situations de travail : un outil au service de l'apprentissage
- Le raisonnement clinique : fondement de la construction de la compétence infirmière (la méthodologie d'apprentissage du raisonnement clinique)
- Les différents critères et indicateurs d'évaluation des compétences infirmières

## Deuxième partie

### **Jour 3 :**

- Se positionner en tant que tuteur : analyses de situation de tutorat
- La conception des outils de tutorat : Identification des situations prévalentes et construction de la progression des apprentissages en stage

### **Jour 4 :**

- La construction du dispositif d'accueil (outils, objectifs, qu'est-ce que l'accueil ?) • Evaluation de fin de session : Comment a évolué ma définition du tutorat ? Quels sont les acquis de la formation ?

# Formation aux gestes et soins d'urgence

## NIVEAU 1



Centres d'Enseignement  
des Soins d'Urgence

### **Public :**

La formation s'adresse aux agents administratifs, techniques, ouvriers ou médicotechniques, voués à travailler ou exerçant en sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

### **Prérequis :**

Néant

### **Objectifs :**

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale, afin d'évaluer ses pratiques et de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

### **Compétences :**

Formation validante visant à maîtriser les premiers soins et gestes d'urgences (attestation du CESU 81) dont la validité est de 4 ans (conformément à l'arrêté du 6 mars 2006).

### **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel

En inter ou en intra sur le site de l'IFMS de Castres ou le site de votre choix.

Cette formation est dispensée à l'aide de supports pédagogiques confectionnés par nos formateurs du CESU 81. Les agents bénéficient de mise en situation avec l'utilisation du matériel de simulation.

### **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation en fin de formation permet aux formateurs d'attester l'acquisition des savoir-faire nécessaires à l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences du niveau visé.

### **Durée :**

2 jours

### **Intervenants :**

Formateurs agréés par le CESU 81

### **Calendrier :**

Nous contacter

### **Coût :**

Individuel : 280 €

Groupe : 3080 €

# PROGRAMME DE LA FORMATION

---

## ■ MODULE 1 :

### URGENCES VITALES :

Identifier le danger, mettre en œuvre une protection adaptée et alerter, au regard de la situation proposée.

Identifier et agir face aux détresses vitales : obstruction aiguë des voies aériennes, hémorragie externe, inconscience, arrêt cardiaque avec utilisation du défibrillateur automatique externe.

## ■ MODULE 2 :

### URGENCES POTENTIELLES :

Identifier les signes de gravité et agir en conséquence devant une urgence potentielle : malaise, traumatisme osseux ou cutané, brûlure.

Participer au relevage et au brancardage.

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène.

## ■ MODULE 3 :

### RISQUES COLLECTIFS :

Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptées face aux risques propres du lieu d'exercice habituel.

Identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc.

Etre sensibilisé aux risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques.

# Formation aux gestes et soins d'urgence

## NIVEAU 2



Centres d'Enseignement  
des Soins d'Urgence

### **Public :**

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé inscrits dans la 4eme partie du Code de Santé Publique, libéraux ou travaillant au sein d'un établissement de santé

### **Prérequis :**

Etre un professionnel de santé

### **Objectifs :**

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale, afin d'évaluer ses pratiques et mettre en œuvre des actions d'amélioration.

### **Compétences :**

Formation validante visant à maîtriser les premiers soins et gestes d'urgences (attestation du CESU 81) dont la validité est de 4 ans

### **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel

En inter ou en intra sur le site de l'IFMS de Castres ou le site de votre choix.

Cette formation est dispensée à l'aide de supports pédagogiques confectionnés par nos formateurs du CESU 81. Les agents bénéficient de mise en situation avec l'utilisation du matériel de simulation.

### **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation en fin de formation permet aux formateurs d'attester l'acquisition des savoir-faire nécessaires à l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences du niveau visé.

### **Intervenants :**

Formateurs agréés par le CESU 81

### **Calendrier :**

Nous contacter

### **Durée :**

3 jours

### **Coût :**

Individuel : 400 €

Groupe : 4 400 €

# PROGRAMME DE LA FORMATION

---

## ■ MODULE 1 :

### URGENCES VITALES :

Identification du danger et protection

Alerte

Inconscience

Arrêt cardiaque avec défibrillateur automatique externe

Obstruction des voies aériennes

Hémorragies

Chariot d'urgence

Utilisation d'appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux

Maintenance et matériovigilance de matériels d'urgence

## ■ MODULE 2 :

### URGENCES POTENTIELLES :

Malaises

Traumatismes cutanés et osseux

Brûlures

Matériel d'immobilisation

Retrait de casque intégral

Hygiène

Relevage et brancardage

Accouchement inopiné

Risques infectieux

## ■ MODULE 3 :

### RISQUES COLLECTIFS :

Appliquer les consignes de protection adaptées face aux risques propres au lieu d'exercice habituel.

S'intégrer dans la mise en œuvre des plans sanitaires, des plans de secours et des plans blancs, selon le rôle prévu pour la profession exercée

Identifier son rôle en cas de risque nucléaire, chimique, radiologique et bactériologique et se protéger par la tenue adaptée prévue

# Recyclage AFGSU NIVEAU 1



Centres d'Enseignement  
des Soins d'Urgence

## **Public :**

La formation s'adresse aux personnels administratifs, ouvriers ou médicotextiques ayant validé l'AFGSU 1 et au cours de sa 4eme année de validation

## **Prérequis :**

Disposer d'un diplôme d'AFGSU 1 ou d'une attestation de recyclage AFGSU 1 de moins de 4 ans

## **Objectifs:**

Réactualiser et approfondir les connaissances de l'AFGSU 1.

## **Compétences :**

Formation validante (attestation du CESU 81) dont la validité est de 4 ans.

## **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel

En inter ou en intra sur le site de l'IFMS de Castres ou le site de votre choix.

Cette formation est dispensée à l'aide de supports pédagogiques confectionnés par nos formateurs du CESU 81. Les agents bénéficient de mise en situation avec l'utilisation du matériel de simulation.

## **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation en fin de formation permet aux formateurs d'attester l'acquisition des savoir-faire nécessaires à l'obtention de l'attestation de recyclage de la formation aux gestes et soins d'urgences du niveau visé.

## **Durée :**

1 jour

## **Intervenants :**

Formateurs agréés par le CESU 81

## **Calendrier :**

Nous contacter.

## **Coût :**

Individuel : 150 €

Groupe : 1 650 €

## PROGRAMME DE LA FORMATION

---

- Retour d'expérience sur la prise en charge des situations d'urgence vécues depuis la formation initiale.
- Analyse et évaluation des pratiques professionnelles
- Apport et/ou approfondissement des connaissances concernant les évolutions techniques et scientifiques, et les messages de santé publique
- Travaux pratiques : mises en situation simulées d'urgences vitales, adaptées au public permettant la mise en place d'actions d'amélioration

# Recyclage AFGSU NIVEAU 2



Centres d'Enseignement  
des Soins d'Urgence

## **Public :**

La formation s'adresse à tous les personnels soignants en contact avec le patient

## **Prérequis :**

Disposer d'un diplôme d'AFGSU 2 ou d'une attestation de recyclage AFGSU 2 de moins de 4 ans.

## **Objectifs:**

Réactualiser et approfondir les connaissances de l'AFGSU 2.

## **Compétences :**

Formation validante (attestation du CESU 81) dont la validité est de 4 ans.

## **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel

En inter ou en intra sur le site de l'IFMS de Castres ou le site de votre choix.

Cette formation est dispensée à l'aide de supports pédagogiques confectionnés par nos formateurs du CESU 81. Les agents bénéficient de mise en situation avec l'utilisation du matériel de simulation.

## **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation en fin de formation permet aux formateurs d'attester l'acquisition des savoir-faire nécessaires à l'obtention de l'attestation de recyclage de la formation aux gestes et soins d'urgences du niveau visé.

## **Durée :**

1 jour

## **Intervenants :**

Formateurs agréés par le CESU 81

## **Calendrier :**

Nous contacter.

## **Coût :**

Individuel : 170 €

Groupe : 1 870 €

Personnel médical : 230 €

## PROGRAMME DE LA FORMATION

---

- Retour d'expérience sur la prise en charge des situations d'urgence vécues depuis la formation initiale.
- Analyse et évaluation des pratiques professionnelles
- Apport et/ou approfondissement des connaissances concernant les évolutions techniques et scientifiques, et les messages de santé publique
- Travaux pratiques : mises en situation simulées d'urgences vitales, adaptées au public permettant la mise en place d'actions d'amélioration

# REACTUALISATION DES PRATIQUES DE BONNE GESTION DES CHAMBRES IMPLANTABLES

## **Public :**

La formation s'adresse aux infirmiers de tous les secteurs.

## **Prérequis :**

DE d'infirmier

## **Objectifs :**

Acquérir ou réactualiser les bonnes pratiques de gestion des chambres implantables.

## **Compétences :**

- Préparation du matériel, installation, pique et dépique dans un CCI, communication et traçabilité,
- Réactualiser les gestes d'asepsie de base : hygiène des mains par PHA, préparation du matériel, installation, déterction-antiseptie en 5 temps de la peau,
- Acquérir ou réactualiser la pratique de pique et dépique dans un CCI,
- Acquérir ou réactualiser la pratique de gestion des CCI,
- Prendre connaissance des référentiels et protocoles du CHIC de gestion CCI
- Evaluer ses connaissances et sa pratique.

## **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel

- Mise en situation réelle,
- Enseignement théorique,
- Audit/quizz.

## **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation à chaud sur papier est proposée au terme de la formation.

## **Intervenant :**

- Infirmier spécialisé, audité 1 fois/an,
- Infirmier hygiéniste,
- Médecin hygiéniste.

## **Lieu de formation :**

Service de Médecine Interne Unité 1 – Hôpital de jour

## **Calendrier :**

Nous contacter

**Coût :** 200 €/personne

## PROGRAMME DE LA FORMATION

8h45	Accueil - Vestiaire Présentation du contenu du stage	Cadre de santé/ infirmier de consultation
9h00	Préparation et présentation du matériel Prise connaissance du protocole	Infirmier de consultation
9h30	Prise en charge d'un patient porteur CCI (préparation/installation/pique/gestion voie veineuse)	Infirmier de consultation
10h00	Prise en charge d'un patient porteur CCI (préparation/installation/pique/gestion voie veineuse)	Infirmier stagiaire
10h30	Prise en charge d'un patient porteur CCI (préparation/installation/pique/gestion voie veineuse)	Infirmier stagiaire
11h30	Prise en charge d'un patient porteur CCI (préparation/installation/pique/pansement/gestion voie veineuse)	Infirmier stagiaire AUDIT MEDECIN HYGIENISTE
12h30	Point d'étape/ pratique/ réajustements	Infirmier de consultation, infirmier stagiaire, cadre de santé
12h45	Pause déjeuner *	
13h30	Dépique de PAC sur CCI	Infirmier de soins
15h00	Apports théoriques - Prise en charge d'un patient porteur CCI (préparation/installation/dépique/ pansement/gestion voie veineuse)	Infirmier hygiéniste QUIZZ CONNAISSANCES
16h15	Rassemblement des documents Evaluation finale, feuille d'émargement Questionnaire de satisfaction	Cadre de santé, IDE hygiéniste, infirmier stagiaire

Pour valider le stage, le stagiaire aura dû :

- piquer et dépiquer au moins 3 fois,
- réussir son audit (certaines réponses sont éliminatoires) et son quizz,
- participer à l'évaluation.

# SENSIBILISATION AUX CONDUITES ADDICTIVES

## **Public:**

La formation s'adresse à tous les soignants en contact avec le patient.

## **Prérequis :**

Néant

## **Objectifs :**

Acquérir des compétences permettant de reconnaître les différentes addictions et leurs symptômes et de les prendre en compte dans le parcours de soins.

## **Compétences :**

- Connaître les différentes addictions et leurs symptômes pour mieux les repérer,
- Connaître les comportements induits par ces addictions,
- Être initié aux mécanismes de construction de l'addiction et à ses causes ,
- Savoir prendre en compte la conduite addictive afin de pouvoir construire une relation dans la durée avec l'individu.

## **Méthodes mobilisées :**

Cette formation est réalisée en présentiel :

En inter ou en intra sur le site de l'HPA ou le site de votre choix.

Cette formation est dispensée à l'aide de supports pédagogiques réalisés par nos formateurs. Les agents bénéficient de mise en situation.

## **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation en fin de formation permettra aux formateurs de juger de l'assimilation du contenu pédagogique.

## **Durée :**

2 jours + 1 jour

## **Intervenants :**

IDE Tabacologue

Médecin Tabacologue

## **Calendrier :**

Nous contacter

## **Coût :**

400 €/personne

# PROGRAMME DE LA FORMATION

---

## Jour 1 :

Présentation de la formation et des objectifs

L'addictologie, produits - définitions - consommations – dépendances, et Patients – facteurs de risque

Les outils de l'addictologie :

Cycle de Prochaska et Di-Climente

L'intervention brève

L'entretien motivationnel

Les outils hospitaliers :

La fiche RECAP

Les sevrages : la surveillance et le protocole de Cushman

## Jour 2 :

Addictions :

- Généralités et définitions
- Données épidémiologiques
- Composition d'une cigarette, d'un joint de cannabis et de la fumée
- Conséquences et facteurs de risques
- Détails des sevrages
- Prise en charge du patient hospitalisé

Après-midi consacré à des témoignages et échanges avec des malades alcooliques abstinents.

## Jour 3 :

- Révisions des essentiels
- Etude de situations cliniques
- Tests de connaissances
- Jeux de rôles en situation clinique
- Evaluation de la formation : questionnaire de satisfaction, tour de table

# LA PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE ET LUTTE CONTRE LA IATROGENIE MEDICAMENTEUSE

## **Public :**

Cette formation s'adresse aux Médecins, Pharmaciens, Responsables Qualité, Sages- Femmes, Cadres de santé, Préparateurs en pharmacie, IDE et IDE spécialisés, Manipulateurs en Radiologie, AS – AP.

## **Prérequis :**

Néant

## **Objectifs :**

Comprendre les enjeux du bon usage du médicament.

## **Compétences :**

Eviter les erreurs médicamenteuses  
Lutte contre la iatrogénie médicamenteuse

## **Méthodes mobilisées :**

Formation réalisée en présentiel  
En inter ou en intra sur le site de l'HPA ou le site de votre choix.

Cette formation est dispensée à l'aide de supports pédagogiques réalisés par nos formateurs.

## **Modalités d'évaluation :**

Une évaluation en fin de formation permet aux formateurs de juger de l'assimilation du contenu pédagogique.

## **Durée :**

1 jour

## **Intervenants :**

Pharmacienne Hospitalière, Chef du Pôle Logistique Médicale

## **Calendrier :**

Nous contacter

## **Coût :**

160 €/personne

# PROGRAMME DE LA FORMATION

---

## 1. COMPRENDRE

- a. Cadre réglementaire
- b. Processus
- c. Etapes et acteurs
- d. Iatrogénie médicamenteuse
- e. Exemples
- f. Déclaration

## 2. PREVENIR

- a. Qualité – Sécurité – Gestion des risques
- b. Informatisation
- c. Sécurisation à chaque étape :
  - I. Prescription
  - II. Dispensation
  - III. Administration
  - IV. Suivi et réévaluation
  - V. Information et éducation du patient
- d. Communication – Information - Formation

## 3. APPROFONDIR

- a. Prescription médicamenteuse chez le sujet âgé (PMSA)
- b. Evaluer sa PECM avec l'ANAP
- c. Identifier les sources d'interruption de tâches avec l'HAS
- d. Exercice interactif

Direction des Ressources Humaines  
Cellule Formation  
05 63 71 62 73 – 05 63 71 64 10

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par mail **un mois avant** la date prévue de formation : [sigolene.cusset@chic-cm.fr](mailto:sigolene.cusset@chic-cm.fr)

#### PARTICIPANT

Madame  Monsieur

NOM D'USAGE : .....NOM de FAMILLE : .....

Prénom : .....

Fonction/grade : .....

Service/Ets : .....

Numéro de tél. : .....

E-mail : .....@ .....

Désire participer à la formation intitulée : .....

Attendus de la formation : .....

.....

Pour les formations de recyclage AFGSU, numéro de l'attestation .....

Dates de l'action : .....

Coût : .....euros *Paiement de la formation sur facture*

#### EMPLOYEUR

Raison Sociale : .....

Adresse complète : .....

.....

Nom du Responsable (signataire) : ..... Fonction : .....

Le CHIC CASTRES-MAZAMET se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant.

Date et signature :  
(Nom e qualité du signataire)

En cas de situation de handicap, veuillez contacter le référent handicap par email à : [referent.handicap@chic-cm.fr](mailto:referent.handicap@chic-cm.fr) afin de prévoir les adaptations requises nécessaires

Direction des Ressources Humaines  
Cellule Formation  
05 63 71 62 73 – 05 63 71 64 10

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'ORGANISME DE FORMATION DU CHIC CASTRES MAZAMET**

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

#### **Article 1 – Objet**

Conformément aux dispositions de l'article L 6352-4 du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

Il sera complété ou précisé, le cas échéant, par des notes de service établies conformément à la loi dans la mesure où elles porteront prescriptions générales et permanentes dans les matières mentionnées à l'alinéa précédent.

#### **Article 2 – Champ d'application**

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires de l'organisme.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans les locaux propres au CHIC CASTRES MAZAMET mais aussi ceux mis à sa disposition.

### **HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

#### **Article 3 – Dispositions générales**

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales ci-dessous qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou par tout autre moyen.

#### **Article 4 – Boissons alcoolisées, drogue**

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail de la drogue ou des boissons alcoolisées.

La consommation de boissons alcoolisées dans les locaux de travail est interdite sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord de la Direction.

#### **Article 5 – Installations sanitaires**

Des toilettes et des lavabos sont tenus à la disposition des stagiaires.

Ces installations doivent être tenues en état constant de propreté.

#### **Article 6 – Lieux de restauration/salles de formation/stationnement**

**Il est strictement interdit de manger dans les salles de formation.**

Une salle est mise à disposition pour les pauses et les prises de repas.

Les stagiaires veilleront à **respecter la propreté des salles de formation** par respect pour eux-mêmes, pour ceux qui leur succèdent et pour les agents d'entretien.

Les objets et effets personnels des stagiaires restent sous leur entière responsabilité. En aucun cas Le CHIC Castres Mazamet ne pourra être tenu pour responsable.

Les stagiaires devront signaler toute anomalie rencontrée à l'équipe administrative ou pédagogique afin de traiter le dysfonctionnement au plus vite.

Il sera demandé aux stagiaires de ramasser leurs papiers et autres débris avant de quitter Le CHIC Castres Mazamet, ainsi que de ranger les chaises pour faciliter l'intervention des agents d'entretien.

Il est rappelé que **les mégots** sont considérés comme des détritux et doivent être ramassés. Un cendrier à l'extérieur est à votre disposition.

Des places sont disponibles devant l'établissement pour stationner.

#### **Article 7 - Règles générales relatives à la protection contre les accidents**

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

#### **Article 8 - Règles relatives à la prévention des incendies**

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du CHIC Castres Mazamet.

Il est interdit de déposer ou de laisser séjourner des matières inflammables dans les passages, couloirs, ainsi qu'à proximité des issues du bâtiment.

#### **Article 9 - Droit à l'image**

Un système de vidéo-surveillance est installé dans l'établissement pour garantir la sécurité des locaux. Les stagiaires doivent signer le document de traçabilité indiquant qu'ils en ont été informés (cf bulletin d'inscription). Chaque stagiaire s'engage à connaître et à respecter le règlement intérieur du CHIC Castres Mazamet en signant le document de traçabilité.

### **DÉROULEMENT DU STAGE**

#### **Article 9 – Retard**

Tout retard doit être impérativement justifié et signalé à la cellule formation du CHIC Castres Mazamet.

#### **Article 10 – Absence**

Une fréquentation régulière du stage est exigée de la part de tous les stagiaires. Les absences devront être justifiées à la cellule formation du CHIC Castres Mazamet. Si le stagiaire est un salarié en formation dans le cadre du plan de formation de sa structure, la cellule formation du CHIC Castres Mazamet s'engage à informer l'employeur du stagiaire absent. Dans le cas, où cette absence est justifiée par les besoins du service du stagiaire, l'employeur est prié de prévenir la cellule de formation du CHIC Castres Mazamet. L'absence d'un stagiaire ne donnant pas lieu à remise, le stage est facturé en totalité.

#### **Article 11 – Feuille de présence**

Chaque stagiaire devra signer la feuille de présence chaque jour matin et après-midi. Celle-ci est nécessaire pour l'établissement d'attestation de présence réclamée par les organismes financeurs.

#### **Article 12 – Règles générales relatives à la discipline**

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

Chacun s'interdira de porter tout signe ostentatoire d'appartenance à un groupe politique ou religieux, voire sectaire et de rejeter qui que ce soit en fonction de sa croyance, de sa religion ou de sa race.

## **Conditions générales de vente du Centre Hospitalier Inter Communal Castres-Mazamet**

### **PREAMBULE**

Le CHIC Castres-Mazamet, dont le siège social est situé 6 avenue de la montagne noire - 81108 CASTRES organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de formation est enregistrée auprès de la région Occitanie sous le numéro de déclaration d'activité 7381P002181. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit à toute commande.

### **1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL**

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le CHIC Castres-Mazamet s'engage à vendre une prestation de formation professionnelle dans le domaine de la santé et auprès des professions des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, des professions libérales de notamment dans le cadre de la formation professionnelle continue inter, intra et e-learning.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3 Pour certaines formations, les conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou la convention ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. Le CHIC Castres-Mazamet peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

### **2. DÉFINITIONS**

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux,

- Formation intra-entreprises : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux,

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.

- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

### **3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS**

3.1. Pour chaque action, et avant chaque inscription, un projet d'intervention ou une fiche pédagogique précise les objectifs poursuivis, les contenus et les prérequis de la formation après négociation entre les représentants de l'établissement, les personnes concernées par la formation et le CHIC Castres-Mazamet

La formation est destinée aux personnes indiquées sur la fiche pédagogique. Tout groupe qui ne serait pas composé des personnes prévues sur cette fiche ne pourra fonctionner qu'après un accord préalable avec le formateur.

3.2. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part de la convention ou, signé et revêtu du cachet de l'entreprise et, d'autre part, de l'acompte, s'il y a lieu (le montant indiqué le cas échéant sur la convention de formation. Durant les journées de formation, les participants seront dégagés de leurs obligations. Un local propice au travail de formation sera mis à la disposition des stagiaires.

3.3. Pour les personnes physiques : l'inscription est examinée par le CHIC Castres-Mazamet au regard des prérequis définis pour l'accès à la formation et qui confirment l'éligibilité. Elle n'est ensuite validée qu'à réception de la convention de formation signée.

### **4. RESPONSABILITÉ**

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. Le CHIC Castres-Mazamet ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

### **5. PRIX – MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT**

5.1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, le CHIC Castres-Mazamet n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al.4-4 du Code général des impôts-

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

5.3. La dépense engagée pour les prestations effectuées avant le 31 décembre de l'année est imputable sur le montant de la participation de Formation Continue au titre de l'année concernée.

## **6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS**

6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/stagiaire :

– de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;

– d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

6.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CHIC Castres-Mazamet avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

6.3 Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation qui lui est donc facturé.

## **7. PÉNALITÉ DE RETARD ET SANCTION EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT**

7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur (loi du 31/12.93). Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (art. L.441-6), sauf s'il s'agit de particuliers.

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, le CHIC Castres-Mazamet se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

## **8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE**

8.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de formation est adressée au client. Le CHIC Castres-Mazamet ne peut être tenu responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de formation, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

## **9. REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un client passerait une commande sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, Le CHIC Castres-Mazamet sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES**

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

10.1. Par le client personne morale

### **EN INTRA**

En cas d'annulation ou de report de la formation par le client dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation objet de la convention, le client s'engage au versement d'un dédit :

- Pour un délai compris entre 30 jours et 15 jours-et 40 % des frais pédagogiques.

- Pour un délai inférieur à 15 jours, 100 % des frais pédagogiques.

Ces sommes ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. Elles sont assujetties à la TVA.

### **EN INTER**

En cas d'annulation ou de report de la formation par le client dans un délai inférieur à 3 semaines avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la convention, le client s'engage au versement d'un dédit correspondant :

- Pour un délai compris en 3 semaines et 1 semaine, à 40 % des frais pédagogiques.

Pour un délai inférieur à 1 semaine, à 100 % des frais pédagogiques.

- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

Ces sommes ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. Elles sont assujetties à la TVA.

10.2. Par le client personne physique

– Lorsque la demande d'annulation est reçue par le CHIC Castres-Mazamet après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, le CHIC Castres-Mazamet retient l'acompte (ou la facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

– Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

– Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.3. Par le CHIC Castres-Mazamet.

– Le CHIC Castres-Mazamet se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation INTER si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

– En cas d'annulation par le CHIC Castres-Mazamet, les sommes versées sont remboursées au client.

– En cas de report, le CHIC Castres-Mazamet propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client refuse ces sommes lui sont remboursées.

– En cas de cessation anticipée de la formation par le client pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite des cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

– Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de renoncement total ou partiel, dans un délai inférieur à 3 semaines, par le CHIC Castres-Mazamet à l'exécution de l'action de formation, le CHIC Castres-Mazamet s'engage à titre de dédit à rembourser les sommes effectivement engagées par le client (frais de déplacement sur justificatifs).

#### **11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le CHIC Castres-Mazamet est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients sauf clause expresse contraire. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique,...) utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif au CHIC Castres-Mazamet ou le cas échéant à ses sous-traitants.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le CHIC Castres-Mazamet est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

#### **12. CONFIDENTIALITÉ**

Le CHIC Castres-Mazamet, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (stratégiques, organisationnelles, économiques, techniques, commerciales...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Le client autorise le CHIC Castres-Mazamet à faire mention auprès de tiers de la mission faisant l'objet de la présente convention, à titre de référence et dans le strict respect de la confidentialité des informations reçues.

#### **13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service du CHIC Castres-Mazamet ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et Libertés », le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de la direction du CHIC Castres-Mazamet.

#### **14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Le client est informé et accepte que ses données personnelles peuvent être collectées sur le site et utilisées par le CHIC Castres-Mazamet qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

Le CHIC Castres-Mazamet s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données personnelles des contacts sont collectées et utilisées par le biais de notre newsletter, pour les finalités suivantes :

L'information régulière des activités du CHIC Castres-Mazamet

La présentation des nouveautés et des programmes lancés,

L'invitation ponctuelle aux événements (conférences, petits déjeuners, salons...)

Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant (ci-après les « Droits Informatique et Libertés »).

Pour exercer un ou plusieurs des Droits Informatique et Libertés, le contact doit adresser une demande par email ou par courrier au service information du CHIC Castres-Mazamet en écrivant à l'adresse suivante [formation@chic-cm.fr](mailto:formation@chic-cm.fr) et en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail.

#### **15. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Toutes les contestations relatives à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

En cas de litige, une tentative de règlement à l'amiable sera conduite entre le client et le CHIC Castres-Mazamet. En cas d'échec, les différends seront soumis à l'appréciation des tribunaux compétents de Castres.

#### **16. RELATION CLIENTS**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au CHIC Castres-Mazamet par téléphone au 05 63 71 62 73 ou 05 63 71 79 89 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, sauf le vendredi 17h00 ou transmettre un courriel à [formation@chic-cm.f](mailto:formation@chic-cm.f)